



Une bonne action pour le Téléthon 2020 :

Le comité d'organisation du Téléthon de St-Antoine-du-Rocher prévoyait une grande fête et une édition spéciale pour marquer sa 20ème participation au Téléthon. Cette 20ème édition sera effectivement un peu particulière et se déroulera du vendredi 4 décembre au samedi 5 décembre à Charentilly.

Compte tenu des contraintes sanitaires en vigueur dues au Covid-19, Elisée RAMOND ne pourra pas effectuer son défi habituel (être le Fil rouge à St-Antoine) car il ne pourrait pas respecter les règles de sortie imposées par le confinement (sortie de moins d'1h et à moins d'1km du domicile).

Cependant il effectuera quand-même son défi de 24h en marchant mais sur un circuit de 100m sur le terrain de son domicile au 12 rue des Ouches à Charentilly où là, il n'aura pas de contrainte de temps ni de distance, ni besoin d'attestation de déplacement !

Ce sera vraiment une édition très spéciale pour cette 20ème édition puisque le défi sera de faire au moins 100km comme toutes les éditions précédentes, mais cette fois-ci en effectuant au moins ... 1000 tours de circuit ! (Elisée prévoit de changer de sens de rotation tous les 100 tours !)

Pour la 20ème année consécutive, il marchera durant les 24 heures en espérant récolter le maximum de dons pour le Téléthon et comme chaque année, il nous sollicite pour le soutenir et le motiver à réaliser ce défi.

Comment faire ?

Vous pouvez le parrainer pour qu'il fasse des tours de circuit en marchant en votre nom en lui donnant votre don pour le Téléthon : au lieu d'appeler le 3637 pour faire une promesse de don, vous pouvez faire ce parrainage (chèque à l'ordre de AFM-Téléthon) qui sera comptabilisé dans le compteur national du Téléthon 2020 comme si vous aviez appelé le 3637.

En 2019, Elisée avait collecté 4460 € grâce à tous ses parrainages, il espère cette année dépasser à nouveau ce montant de l'édition précédente comme c'est le cas chaque année depuis 2001 (voir document joint).

Vous souhaitez soutenir son action ?

Vous pouvez faire votre parrainage par chèque à l'ordre de **AFM-Téléthon** :

- par voie postale : Elisée RAMOND 12 rue des Ouches 37390 CHARENTILLY
- ou déposer le chèque dans la boîte aux lettres de son domicile
- ou le mettre dans l'urne qui sera à l'entrée de son domicile durant les 24h du défi

En mars 2021, vous recevrez automatiquement à l'adresse indiquée sur le chèque une attestation fiscale qui vous donnera une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don établi à l'ordre de **AFM-Téléthon**.

Vous trouverez également des informations dans les documents ci-joints.

A toutes fins utiles ...

Si vous souhaitez l'encourager sur place (dans le respect des contraintes sanitaires), le challenge commence le vendredi 4 décembre à 19 heures pour se terminer le lendemain samedi 5 décembre à 19 heures ... et ça se passera au 12 rue des Ouches à Charentilly !